



Edit'Eau

Dans cette période difficile qui a modifié la nature de nos relations, le Conseil d'Administration de la Fédération a validé l'organisation de notre Assemblée Générale en visioconférence.

C'est une première pour notre structure et grâce à nos salariés, l'organisation technique a été une réussite. On peut regretter la faible participation de nos AAPPMA. Une AG est un moment fort dans l'année où on peut prendre connaissance des rapports d'activités et financiers de la Fédération.

On peut aussi regretter en cette période ce manque de convivialité et espérer des jours meilleurs sans contraintes sanitaires et nous revoir physiquement ensemble.

Bonne lecture à tous.

Le Président,
Jean POIRIER



En direct du fond ...

Des actions sur le site de Trémezeau

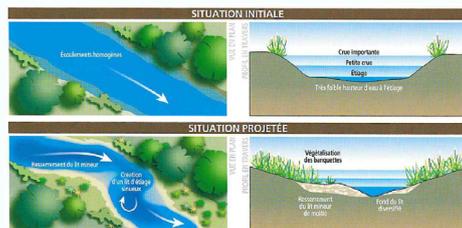
Depuis 2015, la Fédération de pêche a mené plusieurs actions en faveur du ruisseau de Housseau et aussi en faveur du plan d'eau, situé sur le site de Trémezeau, à Saint Cyr le Gravelais. Du fait qu'elle soit propriétaire depuis fin 2009, certaines interventions ont été facilitées par la Fédération même si peut être, elles restent assez méconnues auprès du public pêcheur fréquentant le site de Trémezeau. Voici quelques éclairages.

Le ruisseau de Housseau

A l'été 2017, le ruisseau de Trémezeau a fait l'objet d'une restauration morphologique sur 250 m, ce qui signifie que des interventions assez lourdes ont permis de retrouver un gabarit de cours d'eau adapté à un ruisseau de tête de bassin versant. En effet, initialement, lors de la dérivation du plan d'eau, en 2012, le ruisseau dérivé ressemblait à un cours d'eau très rectiligne, assez profond, peu intéressant pour la vie aquatique. L'aménagement proposé en 2017 s'est basé sur le **redimensionnement du gabarit du cours d'eau** selon le principe d'un lit emboîté. Cet aménagement répond pleinement aux contraintes du site (notamment avec l'emprise plan d'eau) et aux objectifs recherchés : soutien d'étiage favorisé, diversification des écoulements et des habitats, diversification des profils en travers grâce à un re-talutage des berges...

Un volume très important de matériaux de différentes classes granulométriques a été nécessaire pour la création de ce lit pour constituer la couche d'armure (celle constituant la base du fond du lit) et aussi pour la constitution des radiers par recharge granulométrique.

Ce projet a bénéficié de subventions régionales, départementales et nationales avec le soutien de la Fédération Nationale pour la Pêche en France du fait que l'action était inscrite dans le Contrat territorial Milieux aquatiques 2015-2019 du bassin de l'Oudon. Depuis la création de cet aménagement, la Fédération de pêche valorise cette action en réalisant des suivis variés entre l'état initial et l'état après interventions : suivis de transects, suivi de faciès, suivi poissons et invertébrés, suivis photos pour mesurer l'évolution du cours d'eau vers un nouvel équilibre.



Avant intervention (06/2017)

Source: Guide ONEMA 2010: [Recueil d'expérience sur l'hydromorphologie](#)



Après intervention (09/2017)



Après intervention (04/2021)

Le plan d'eau de Trémezeau

Aujourd'hui, la Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique s'attache à mettre en œuvre un plan de gestion sur l'espace du site de Trémezeau depuis 2020 afin de valoriser ce site tant en faveur de l'accessibilité des pêcheurs tant sur le maintien de la biodiversité en adaptant des actions sur les berges du plan d'eau et plus largement sur tout le site.

Des interventions sont à mettre en avant dès 2015 notamment avec la **création d'habitats piscicoles** initiée sur le plan d'eau avec la réalisation de fascines et fagots, d'abris en branchages, de plantations de saules, du couchage de saules, mais aussi l'implantation de nénuphars et typhas lors de son abaissement.



Mise en place de fagots

L'adaptation de la gestion de la ripiyslve est apparue indispensable pour allier le maintien de la biodiversité avec l'environnement offert par ce site.

C'est ainsi, que la **gestion différenciée** a été proposée à partir de 2018. Répondant à l'offre biodiversité du site, cette gestion permet également au propriétaire et gestionnaire, la Fédération de pêche de la Mayenne, de mieux anticiper et programmer ces interventions en optimisant la réalisation d'actions aux périodes adaptées avec des coûts financiers réduits.

Par exemple, à Trémezeau, la Fédération réalise en régie,

2 interventions par broyage de la végétation herbacée, courant Avril/Mai et courant Juin/Juillet, sur les abords du plan d'eau afin de faciliter le passage des pêcheurs. De plus, elle réalise le broyage à proximité des équipements (cabanon, banc, table...) et facilite l'accès autour du plan d'eau et de la zone humide. **Sur certains secteurs, la végétation herbacée est volontairement laissée en développement.** A l'automne, une dernière intervention permettra d'intervenir sur les zones initialement déjà fauchées et celles laissées sans intervention afin de garantir le maintien d'un couvert herbacé de bonne qualité.

En 2020, il a été proposé des adaptations à la gestion existante afin de valoriser encore et toujours le site tout en répondant aux objectifs fixés et aussi afin de garantir la sécurité du public pêcheur sur le site. Il est possible de citer l'abattage des bouleaux en face du cabanon, l'abattage de résineux atteints de maladies développées à cause de la sécheresse, la gestion des chardons, les interventions sur tous les rejets situés sur la digue afin de ne pas fragiliser la digue du plan d'eau.



Abattage des bouleaux

De plus, pour faciliter l'accès des pêcheurs dans les zones de pêche et afin d'enrayer des actions sauvages d'entretien non adaptées, la Fédération de pêche a ouvert **une vingtaine de postes** pour faciliter la pratique de la pêche toutes techniques.



Création de postes de pêche

C'est donc dans cette logique que s'inscrit dans le plan de gestion du site de Trémezeau. Un suivi régulier s'impose sur ce site afin d'anticiper toute chute d'arbre (maladie, tempête) et ainsi intervenir dès que possible et s'adapter.

Pour la réalisation de toutes ces actions, la Fédération de pêche s'appuie sur les interventions de prestataires ou encore de partenaires comme notamment le Lycée Rochefeuille avec la formation GMNF.



Jeu concours

La pratique de la pêche en bateau vous tente, vous rêvez de posséder votre propre embarcation mais l'investissement financier vous paraît trop important... Alors ne l'achetez pas, GAGNEZ-LE !!!!

2021 avait bien démarré avec le jeu concours «TOUS A LA PÊCHE» et ces 250 gagnants de bons d'achat, et elle se terminera encore mieux !

Votre Fédération lance un nouveau jeu concours pour vous faire remporter un bateau pneumatique accompagné d'un moteur électrique d'une valeur de 1300€, et de nombreux remboursements de cartes de pêche 2021, entre le 15 décembre 2020 et le 30 septembre 2021, inclus.

Modalités de participation sur www.fedepeche53.com

Résultats brochetons 2021



La reproduction naturelle du brochet en rivière ou en plan d'eau reste aléatoire, voire même impossible à certains endroits. De nombreuses perturbations ont provoqué cette situation telles que la canalisation des cours d'eau, le comblement des zones inondables, les inondations «éclaircs».

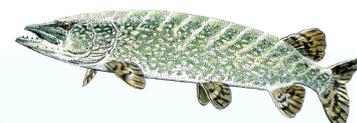
Les brochets ont donc des difficultés pour trouver des zones de frayères et ils se raréfient. La Fédération de pêche et des AAPPMA ont fait le choix de disposer de deux types d'aménagements pour pallier ce manque depuis les années 90.

Treize frayères naturelles aménagées existent sur le département. Il s'agit de zones inondables disposant d'un système de fermeture permettant de retenir l'eau et les poissons rentrés lors d'une inondation. Les brochets piégés se reproduisent alors dans

cette frayère aménagée.

L'autre système est le **bassin de grossissement**. Il existe 18 sites sur tout le département. Fin avril, la Fédération de pêche s'approvisionne auprès d'un pisciculteur en vésicules résorbées de brochet. Elles sont alors mises à grandir dans ces bassins d'élevage remplis préalablement d'eau afin que le zooplancton (nourriture des alevins) s'y soit développé.

Chaque année, les mois de mai et juin correspondent à la récupération des brochetons de l'année appelés «fingerlings». Ils sont alors capturés par vidange du bassin ou de la frayère après 4 à 6 semaines de grossissement, juste avant qu'ils ne deviennent cannibales. Les poissons pêchés sont alors comptabilisés puis alevinés. Cette année 28 251 brochetons ont rejoint les cours d'eau et étangs de la Mayenne.



Bassins versants	Quantités de fingerlings alevinés
Bassin de l'Erve	1 100
Bassin de la Jouanne	3 400
Bassin de la Mayenne	10 237
Bassin de l'Oudon	3 898
Bassin de l'Ouette	782
Plans d'eau de la Fédération	8 834



Les efforts pour favoriser la présence du brochet continuent. En effet, suite à une étude lancée par le Conseil départemental de la Mayenne pour l'élaboration d'un programme d'actions sur la rivière la Mayenne, la Fédération de pêche va créer **une dizaine de frayères naturelles autonomes dans les six prochaines années**.

CéKoiDonc un PGP ?

Un PGP signifie **Plan de Gestion Piscicole** d'une AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique). Ce document représente un plan d'engagement sur 5 ans sur la mise en œuvre **des actions de restauration du milieu aquatique, de gestion des ressources piscicoles et de développement du loisir pêche**. Un convention entre l'AAPPMA et la Fédération de pêche est signée pour valider le PGP de l'AAPPMA afin de s'assurer de la compatibilité des actions proposées avec le PDPG (Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles).

> le PDPG / le PGP

- Préconisations d'actions à l'échelle d'un contexte

- Actions indissociables

Besoin du milieu

Gestion raisonnée



Plan de Gestion Local d'AAPPMA



« Vers une mise en œuvre des plans de gestion par la promotion de l'entretien raisonné des cours d'eau »

Schéma Plan de Gestion

En effet, le PDPG est l'outil technique de connaissance et gestion de la Fédération de pêche pour appuyer les planifications de préservation et de reconquête des milieux aquatiques tout en s'articulant avec les réglementations et les programmes d'actions mis en œuvre par les collectivités compétentes (ex : Syndicats de bassin, collectivités territoriales...). Ce plan propose des actions prioritaires de restauration du milieu en fonction de l'état d'altération du cycle biologique des espèces repères identifiées sur les contextes piscicoles. Dans notre département, **le PDPG a été validé par arrêté préfectoral le 4 Juin 2018**.

Le PGP est pour une AAPPMA, l'application sur le terrain du PDPG. Il répond aux obligations statutaires des AAPPMA par l'article L 433.3 du code de l'environnement.

« L'exercice d'un droit de pêche emporte obligation de gestion des ressources piscicoles. Celle-ci comporte l'établissement d'un plan de gestion ».

Le principe est simple : après un diagnostic établi à l'échelle d'un territoire d'AAPPMA, il s'agit de proposer des actions concrètes qui vont favoriser la pratique de la pêche (par ex : actions sur l'accessibilité, actions sur la valorisation d'un linéaire de cours d'eau, actions d'entretien raisonné...) et aussi intégrer des actions favorables aux conditions de réalisation du cycle biologique des espèces (actions restaurant la continuité écologique, actions en faveur de la

restauration d'annexes pour le brochet, création d'habitats piscicoles, actions de recharge granulométrique). De plus, des actions sont orientées sur la gestion piscicole afin de l'adapter aux réelles conditions du milieu.



Concertations avec les acteurs sur le terrain

En Mayenne, **3 AAPPMA** sont clairement engagées dans les PGP depuis 2 ans. Il s'agit des AAPPMA de Chatillon sur Colmont / Saint Georges Buttavent, Neuilly le Vendin/ Madré et Oisseau. D'autres démarches sont en cours.

Le PGP permet à ces AAPPMA d'avoir un plan d'actions cohérent partagé avec la Fédération de pêche qui leur assure un partenariat technique et financier sur les 3 axes de travail puisqu'il y a une comptabilité réelle des actions réalisées avec les autres actions du territoire. C'est un moyen pour une AAPPMA d'avoir de réelles ambitions pour agir sur le cours d'eau tant sur le volet pêche que sur le volet de restauration de cours d'eau. Ces

actions sont identifiées clairement par cette feuille de route. Adhérents pêcheurs, encouragez vos responsables d'AAPPMA à s'engager dans cette démarche ! Cette action participe pleinement à structurer la pêche de demain à l'échelle départementale car les actions peuvent bénéficier de soutien de collectivités ou acteurs du tourisme pêche ou encore plus globalement à la reconquête des milieux aquatiques.



Recharge de granulats sur le secteur de Quncampois - OISSEAU

Témoignage...

Rencontre avec Charles MARTEL, président de l'AAPPMA de OISSEAU et signataire d'un PGP avec la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Créée en 1923, l'AAPPMA rassemble 93 pêcheurs dont 9 forment le Conseil d'Administration. A la tête comme président depuis 1984, j'ai eu à cœur de faire fonctionner et dynamiser l'association autour de notre belle rivière la Colmont.

Lorsque la Fédération de pêche nous a proposé un plan de gestion piscicole j'ai tout de suite adhéré au projet. Avec les conseils du technicien à la manœuvre, les divers aménagements sur la rivière ont permis d'améliorer l'écoulement de l'eau et faciliter l'accès aux pratiques de la pêche. D'autre part nous avons retrouvé une nouvelle population de poissons.

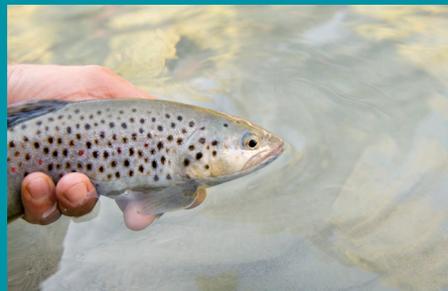
J'espère qu'une deuxième tranche en 2021 puisse avoir lieu pour prolonger sur le secteur de « Quincampoix » afin de faciliter l'accueil des familles, de valoriser ce site et peut-être susciter l'intérêt à de jeunes pêcheurs d'intégrer l'AAPPMA.



Propos recueillis par B.FOUCHER

Fermeture de la pêche en 1^{ère} catégorie ?

La saison de pêche en première catégorie est déjà bien avancée. Elle a commencé depuis le 13 mars dernier et se clôturera le 19 septembre prochain à 20h34, ½ heure après le couché du soleil. Il reste encore quelques semaines pour profiter des coups du soir ou d'un éventuel orage qui ferait sortir nos chères truites fario de leur repère.

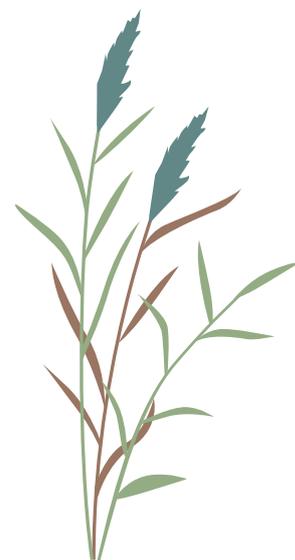


Recensement IAT



La crise sanitaire du COVID-19 a eu un impact sur le fonctionnement des écloséries du département. Le confinement de novembre 2020 a contraint les AAPPMA gestionnaires de ces sites à faire une année blanche, sans commande d'oeufs de truite fario.

Le proverbe dit: «A quelque chose malheur est bon». La Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique va profiter de cette année sans déversement de juvéniles de truite fario pour procéder à une vaste campagne de pêche électrique IAT (Indice Abondance Truite) en appliquant la méthode VIGITRUITE. L'objectif de cette campagne, qui aura lieu entre juin et septembre 2021, est de recenser la présence ou l'absence de truite fario de l'année, mettant ainsi en évidence...ou non...la reproduction naturelle de l'espèce sur nos cours d'eau mayennais. Les AAPPMA étant associées à cette étude, ces informations leurs seront précieuses pour la gestion future de ces parcours.





Pourquoi ai-je rejoint le conseil d'administration de la Fédération de pêche de la Mayenne ?

J'étais alors trésorier de l'AAPPMA de CHEMERE LE ROI - SAULGES. J'avais souvent échangé avec Jean Poirier sur ma passion pour la pêche, il m'a suggéré quelques années plus tard de me positionner comme administrateur à la Fédération départementale. Je voulais déjà comprendre son fonctionnement et être entouré de passionnés du milieu de la pêche, avec une envie de promouvoir et dynamiser la pêche dans notre département.

Par la suite, on m'a élu président de l'[AAPPMA du CŒUR DE LA VALLEE DE L'ERVE](#) dont je porte toujours des projets. Cela fait 2 mandats que je suis administrateur à la Fédération de la Mayenne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et toujours la même envie et volonté de bien faire.



Pourquoi poursuivre ?

J'ai vu beaucoup d'évolution en 11 ans, mais il nous reste encore du travail pour offrir un maximum de produits halieutiques à nos pêcheurs. J'étais dans la plupart des commissions (communication, promotion, animation) et nous avons mené avec les salariés et quelques administrateurs de beaux projets...Ce n'est pas toujours aisé, la critique est facile et pas simple de satisfaire tout le monde mais nous y œuvrons. Nous sommes vraiment à l'écoute des doléances des pêcheurs et je crois en l'avenir de la pêche en Mayenne.

Il ne faut pas oublier que nous sommes bénévoles ! Bénévole c'est un « métier »....être acteur et non spectateur ! C'est s'occuper des autres et consacré son temps libre et ses loisirs.

Je suis pêcheur depuis mon plus jeune âge, il n'y a pas, depuis mes 15 ans, une seule année où je n'ai pas pris ma carte de pêche et j'ai aujourd'hui 51 ans...J'aime toutes les pratiques de la pêche (mouche-pêche au coup-leurres-à roder etc...) j'ai une préférence pour la pêche en rivière de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie. Mon seul regret est de ne pouvoir aller plus souvent pêcher ! Mais je compte bien me rattraper.

Malgré l'évolution des techniques de pêche, le pêcheur doit être humble et respecter les pratiques et techniques des uns et des autres, les mentalités changent et je suis confiant. Il faut aussi penser à ouvrir des parcours spécifiques qui offrirait justement la pratique qui convienne à un maximum de pêcheur. Reste un gros chantier, celui de l'entretien de nos rivières et de leurs accès. Celui ci viendra par l'impulsion de nos AAPPMA et de nos pêcheurs.

J'invite ceux qui le souhaite à nous rejoindre, jeunes ou moins jeunes si la passion et la motivation sont là alors nous pourrons construire ensemble la pêche de demain.

Fabien ANGOT

Sorties ENS 2021

Chers passionnés, plus que jamais le besoin de sortir se fait sentir ! Pour y répondre, votre Fédération départementale de pêche, en partenariat avec le Conseil départemental de la Mayenne, vous propose une série d'animations gratuites où vous pourrez visiter, marcher, écouter, ramer, pêcher, comprendre et tout simplement découvrir les plus beaux Espaces Naturels Sensibles de la Mayenne.

Pour en savoir plus rendez-vous sur notre [site internet](#) !

NB : le nombre de participants et les conditions d'animation sont adaptés au contexte sanitaire. Les lieux de rendez-vous sont précisés lors de l'inscription.



Agenda Juillet-Août- Septembre 2021...

1^{er} juillet : Ouverture de la pêche du black bass

1^{er} juillet : Ouverture de la pêche de la grenouille verte

24 juillet : Ouverture de la pêche de l'écrevisse à pattes grêles

2 août : Fermeture de la pêche de l'écrevisse à pattes grêles

31 août : Fermeture de la pêche de l'anguille jaune

31 août : Fermeture de la pêche de la grenouille verte

19 septembre : Fermeture de la pêche en rivières et plans d'eau de 1^{ère} catégorie

31 septembre: Fin du jeu concours «Gagnes ton bateau»

Connaissance...

Zoom sur ... le black bass (*Micropterus salmoides*)

Alias le Bass, l'Achigan, le diable vert...

Originaire de l'est de l'Amérique du Nord, il a largement été introduit sur le reste du continent américain et dans le monde. Son arrivée en France remonte à 1880. Longtemps cantonné à une réputation de poisson aimant les eaux chaudes, il s'acclimate tout à fait bien sous des latitudes comme la Mayenne.



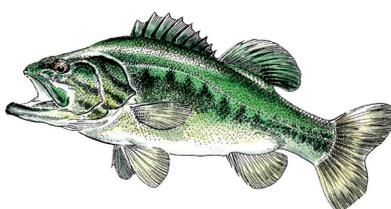
Son corps est trapu, sa tête est forte et sa bouche est large et oblique avec une mâchoire inférieure proéminente, pas de doute sur son caractère de combattant. Il affectionne les eaux lentes type rivière calme mais surtout les plans d'eau. Insectivore lorsqu'il n'est qu'un alevin, il diversifie son régime alimentaire très rapidement pour devenir omnivore et avaler tantôt un ver, tantôt un poisson ou bien encore une grenouille ou une libellule. Le black bass préfère les zones riches en herbiers et bois morts !

Les black bass sont capables de se reproduire dès l'âge de 2 ou 3 ans. Comme le sandre, la période de reproduction débute vers avril et s'étend jusqu'en juillet, dans une eau entre 15°C et 25°C. Le mâle prépare un nid en eau peu profonde sur un substrat minéral (pierres, cailloux, graviers) où la femelle viendra y déposer ses ovules (une seule fois à l'année). **Une fois fécondés le mâle restera sur le nid pour protéger les œufs de tous prédateurs (y compris les pêcheurs)** mais aussi pour les oxygéner, par des mouvements de nageoires. Les soins apportés par le mâle à sa progéniture ne se limitent pas à l'incubation des œufs puisqu'il surveille les alevins pendant plusieurs semaines, jusqu'à ce que ceux-ci atteignent environ 3 cm. Le black bass est très vulnérable lors de cette période, c'est pourquoi des **mesures particulières de protection** sont mises en place par la Fédération de pêche de la Mayenne avec une ouverture de sa pêche au 1^{er} juillet, une taille légale de capture portée à 40 cm sur le département, et une mise en no kill intégral sur le [plan d'eau de la Courbe](#) à ORIGNÉ.



Côté technique de pêche, le black bass est très recherché pour sa combativité et l'aspect sportif de sa pêche. Son régime omnivore permet de le solliciter de mille façons, mais la pêche aux leurres artificiels est la technique reine. Aux leurres souples ou aux leurres durs, à vous de trouver la combinaison gagnante ! Généralement, on le recherche en bordure d'obstacles, type bois morts ou herbiers type nénuphar... Une astuce? Le montage texan vous rendra d'énormes services !

Vous êtes désireux de voir évoluer votre loisir, impliquez-vous ! Les AAPPMA procéderont en fin d'année aux élections de leur Conseil d'Administration pour les 5 prochaines années. Pour toutes informations, contactez nous ou rapprochez vous directement de votre AAPPMA.



Publication trimestrielle de la
FDPPMA53

Directeur de la publication:
Jean POIRIER

Rédaction et conception: FDPPMA53

Photos: FDPPMA53 - FNPF

Tous droits réservés - Juillet 2021

